



République Démocratique du Congo
AGENCE CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT
Etablissement Public

"PREVENIR ET ATTÉNUER LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE"

CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

N° 032/22./ACE/DG/LO/AIE/MK/2024



Le Directeur Général,

Vu la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n°23/007 du 03 mars 2023, spécialement en ses articles 21 et 22;

Vu le Décret n°14/030 du 18 Novembre 2014 fixant les Status d'un Etablissement Public dénommé Agence Congolaise de l'Environnement, en sigle "ACE";

vu le décret 14/09 du 02 aout 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement;

Vu la requête introduite par le FONDS SOCIAL DE LA RDC pour la validation de son Plan d'Action de Réinstallation (PAR) assorti de PRME;

Considérant l'issue de l'Instruction relative au Plan d'Action de Réinstallation (PAR)/PRME du Projet d'Appui au Développement des Chaines de Valeurs en Appui au Programme de Transformation de l'Agriculture....., exécuté par le FSRDC, dans le cadre des travaux Réhabilitation / Construction des entrepôts et de l'emblavure pour la production des semences de la pre-base et base dans les stations de recherche de INERA et de la réhabilitation des bureaux

se trouvant dans Province du Kasai Oriental / Mbuji-Mayi..... en République Démocratique du Congo.

SUR AVIS FAVORABLE DU PANEL D'EXPERTS ;

Délivre au Fonds Social de la RDC....., le CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL pour son Plan d'Action de Réinstallation (PAR)/PRME du projet repris ci-dessus et pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 16 MAR 2024.....

Lama Onyangunga